

Vouloir Créer une SARL est ce une bonne chose ?

Par **kmlai1**, le **30/04/2015** à **19:36**

Bonjour,

Je souhaite créer une SARL, cependant je ne souhaite pas que mon épouse soit concerné, car nous sommes marié sous le régime de la communauté des biens. Est-ce possible ?

Par **moisse**, le **01/05/2015** à **09:04**

Bonjour,

En théorie vous ne risquez que le capital social mis en place et votre épouse rien du tout, sauf si vous commettez des abus de bien sociaux dont votre épouse profite volontairement ou involontairement.

En pratique toutes les banques et organismes de financement vous demanderont des garanties portant sur votre patrimoine personnel avec solidarité de votre épouse.

Si vous pensez devoir demander et obtenir des financements externes, il vaut mieux penser à modifier le régime matrimonial.